



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELBU26_07_0023

OBJET :

Approbation du projet de zonage d'assainissement avant enquête publique pour les communes de ARTIGUES, CARCANIERES, ESCOULOUBRE (secteur Les Bains), LE PLA, LE PUCH, MIJANES, QUERIGUT et ROUZE

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet, le Bureau du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jérôme BLASQUEZ, du SMDEA.

PRÉSENTS :

Francis BOY, Reyes CRUZ, Gérard ROGGERO, Pierre TOURENQ, Christian FITE, Alain CHAUCHE, Patricia TESTA, Jean-Emmanuel PEREIRA, Gilles BICHEYRE, André SANCHEZ, Pierre VIEL, Jérôme BLASQUEZ, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE

ABSENTS :

Raymond BERDOU, Dominique FOURCADE, Jean-Claude SERRES, Patrick EYCHENNE, Charles LEDUC, Marc SANCHEZ, Jean-Yves RIPOLL, Henri BENABENT, Laetitia LOUBIERES, Alain NAUDY

PROCURATIONS :

Francis MAGDALOU donne procuration à Pierre VIEL
Jean-Michel SOLER donne procuration à Joëlle EYCHENNE
Christine TEQUI donne procuration à Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : M. Francis BOY

Considérant que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de ces communes, depuis le 5 juillet 2005.

Considérant que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement ;
- Le SMDEA a lancé la réalisation du schéma directeur d'assainissement en 2024 ;
- Un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions a été élaboré, afin de pallier aux dysfonctionnements constatés ;
- Le zonage d'assainissement des eaux usées a été révisé en prenant en compte les contraintes naturelles, techniques et d'urbanisation.

Considérant que le projet de zonage d'assainissement doit être soumis à enquête publique.

Considérant que le SMDEA doit approuver le projet de zonage d'assainissement avant enquête publique.

Le projet a ainsi été soumis au vote du Bureau comme suit :

Approbation du projet de zonage d'assainissement avant enquête publique pour les communes de ARTIGUES, CARCANIERES, ESCOULOUBRE (secteur Les Bains), LE PLA, LE PUCH, MIJANES, QUERIGUT et ROUZE

Majorité

Horaire 09/07/2026 20:07:11 Votants 17 voix

Scrutin Public A voté 17 voix

Majorité requise Simple Exprimé / 100,00 % 17 voix

Majorité relative des voix exprimées

Pour	100,0 %	17 voix
Contre	0,0 %	0 voix
Abstention		0 voix

- ♦ APPROUVE,
les présents projets de zonages d'assainissement des communes de Artigues, Carcanières, Escouloubre (secteur Les Bains), Le Pla, Le Puch, Mijanès, Quérigut et Rouze
- ♦ AUTORISE,
Mme la Présidente à signer tout document y afférent et à procéder à l'organisation de l'enquête publique.